

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 mai 2010.

Date de la séance : 27 mai 2010.

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

**Présents** : Mme BOLIS - M. BORNAGHI - Mmes COUDON - CUVIER - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - Mmes HAUTOY - LIBIOUL - LOUREIRO - MM. MAUFROY - MELIS - MIGUET - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE - Mme SALOT.

**Absents avec procuration** : Mme DEMIGNÉ procuration à M. RAZAVET - M. HERVEOU procuration à M. MAUFROY - Mme LEGRAND procuration à Mme ROCHE - Mme MACARIO procuration à M. FASSIER.

**Absents** : Mme BEUREL - M. ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. FASSIER.

**Président de séance** : M. PRONONCE.

**N°10/05/27/004**

**OBJET : Autorisation du Maire à souscrire deux nouveaux emprunts auprès de DEXIA CREDIT LOCAL.**

En vue de soutenir le plan de relance gouvernemental, les professionnels du bâtiment et des TP ont mis en place une enveloppe financière destinée à la mise en place de prêts bonifiés au profit des collectivités locales.

La banque DEXIA CREDIT LOCAL s'est engagé à leur côté pour soutenir l'investissement local via une enveloppe de prêts à taux préférentiels.

Il vous est aujourd'hui proposé de profiter de ces propositions intéressantes pour anticiper le financement des travaux de rénovation urbaine, qui nécessiteront la mobilisation de sommes importantes.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint, à signer les contrats d'emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

**1<sup>er</sup> emprunt destiné au financement de travaux bâtiments :**

Montant : **62 500 €**, sur 15 ans. Taux fixe de 2,46 %.

Echéances constantes trimestrielles de 1 248,81 €

Montant total à rembourser : 74 975,58 €

Mobilisation des fonds : avant le 20 juillet 2010.

**2<sup>ème</sup> emprunt destiné au financement de travaux de TP :**

Montant : **125 000 €**, sur 15 ans. Taux fixe de 2,46 %.

Echéances constantes trimestrielles de 2 497,62 €

Montant total à rembourser : 149 951,16 €

Mobilisation des fonds : avant le 20 juillet 2010.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.**